

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 2 juillet 2008, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont excusés : Madame Kim OPPENHEIM et Messieurs Eric BARROUD, Pierre-Alain DUBOIS, Jean-Robert NEVEU, Giuseppe REPICI, Jan SANDEN, Sebastiano TAMBURELLO et Lawrence WARE.

Est absent : Monsieur Patrick NEGRI.

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2008

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2008 a été adressé à chaque conseiller.

Moyennant une correction de minime importance apportée directement sur l'original, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Aucune assermentation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le dernier Conseil communal, Madame TISSOT s'est rendue à plusieurs représentations soit le

- 23 mai, assemblée générale des Hôteliers Vaudois, aux Diablerets
- 6 juin, cérémonie de remise des diplômes de Leysin American School

- 7 juin, cérémonie de remise des diplômes de SHMS
- 20 juin, assemblée générale de l'Office du Tourisme Vaudois
- 2 juillet, plantation de l'arbre de mes 7 ans avec les classes de Mesdames FASOLETTI et HOFER et en présence de Madame Marie-José JULMI, Municipale des écoles.

VOTATIONS

Les votations fédérales du 1er juin 2008 ont donné les résultats suivants :

Initiative populaire Pour des naturalisations démocratiques		Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale		Assurance maladie	
Participation	47,12 %	Participation	46,86 %	Participation	46,86 %
Rentrés	556	Rentrés	553	Rentrés	553
Blancs	5	Blancs	11	Blancs	6
Nuls	0	Nuls	0	Nuls	0
Valables	551	Valables	542	Valables	547
OUI	92	OUI	63	OUI	65
NON	459	NON	479	NON	482

DECES ET NAISSANCES

Trois décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de Madame et Messieurs

Simone KLEIN

Georges VEITH*

Jean-Claude TIECHE*

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à trois nouveau-nés et félicite les heureux parents de

Alexandre CONCEPTION

Lara TIHON

Nina TASIC

* décès survenus le 2 juillet 2008 et annoncés en fin de séance par Madame la Présidente.

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU
PREAVIS NO 2/2008 – CRÉATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN (AISOL) – ADOPTION DES STATUTS**

Madame Eliane HUBERT, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'approuver la constitution de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin (AISOL),
2. d'adopter les statuts tels que proposés,
3. de charger la Municipalité de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de l'association constituée,

Par ailleurs, la commission souhaite ajouter un point 4 aux conclusions et dépose l'amendement suivant :

4. *d'ajouter à l'article 28, 3^{ème} paragraphe (frais d'investissements) que :*
 - *la quote-part des communes associées aux frais d'investissements (intérêts et amortissements) est déterminée comme suit :*
 - *par moitié en proportion de la population de chaque commune selon le chiffre fixé par le dernier recensement cantonal publié avant le début de chaque législature*
 - *par moitié en proportion du nombre d'élèves de chaque commune fréquentant les classes de l'établissement à la même date.*

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Martin STOLL tient à préciser que comme cela a été relevé dans le rapport, la structure est très lourde. Lorsqu'il a lu ce texte, il a pensé que c'était inapplicable et qu'il fallait s'y opposer. On l'a convaincu que cela risquait de mettre en danger la pérennité de l'école dans la vallée. C'est pourquoi il s'abstiendra, ce qui n'est pas son habitude.

D'autre part, il a aussi été relevé dans le rapport que les termes "en principe" avaient été rajoutés à l'article 25, concernant l'état des classes, classes qui devraient être aux normes. Il estime que lorsque l'on stipule "en principe", c'est qu'on a l'intention de ne pas l'appliquer. Or, une des premières choses qu'il y aura à faire, c'est de construire un nouveau bâtiment scolaire et il est important que nous nous assurions que les normes soient respectées.

Par la suite, il est aussi primordial que, enfin, nos enfants aient des locaux qui soient conformes aux prescriptions cantonales.

C'est vrai que la Commune de Leysin est assez mal placée car nos locaux ne sont pas du tout aux normes, en particulier ceux de Belmont où les conditions de travail des élèves et des enseignants sont très mauvaises.

On est entrain de faire une étude sur l'état des bâtiments scolaires existants mais il pense qu'il est important d'enlever ce terme "en principe".

Dès lors, il dépose l'amendement suivant :

"A l'article 25, 1^{er} alinéa, suppression des mots "en principe", l'alinéa deviendrait ainsi : Les communes associées mettent à disposition de l' AISOL, dans les bâtiments leur appartenant, des classes répondant aux normes ainsi que les locaux nécessaires".

Monsieur Jacques MANIGLEY, en tant que Directeur des écoles, estime que l'amendement de Monsieur STOLL va dans le sens de ce qui est demandé, c'est-à-dire que l'on ait des locaux qui soient conformes aux normes. Simplement, il aimerait mettre en garde quant aux anciens locaux qui sont occupés actuellement. En effet, lorsque l' AISOL aura à gérer tous les locaux scolaires qui seront mis à disposition, il risque d'y avoir quelques problèmes avec ceux-ci qui sont utilisés par des classes primaires par exemple.

En ce qui concerne l'autre amendement sur la répartition des frais, Monsieur MANIGLEY souhaiterait rappeler qu'il y a quelques années, lorsqu'il y avait le regroupement scolaire, la convention comportait justement une répartition 50 % par rapport au nombre de la population et 50 % par rapport au nombre des élèves de chaque commune. Il s'est alors avéré que la Commune de Leysin semblait perdante par rapport à cette répartition et il y avait alors eu la répartition actuelle, uniquement proportionnelle au nombre d'élèves de chaque commune. Il aimerait être sûr que l'étude qui a été faite concernant cette proposition est bien la bonne.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe que la Municipalité adhère totalement au premier amendement de la commission.

Par contre, il n'en est pas de même pour le second amendement car il pense que le "en principe" n'est certainement pas fait dans le sens de créer un collège intercommunal. Il estime que tout un chacun a quand même la vision de faire des locaux aux normes.

Par contre, le "en principe" s'applique aux locaux existants et là le souci est juste. Les locaux ne sont pas 100 % aux normes et les conditions ne sont pas toujours idéales mais il faut laisser le temps pour que les choses évoluent.

De plus, lors des séances avec les groupes politiques la semaine dernière, Madame Marie-José JULMI, Municipale, a clairement expliqué que c'était l'un de ses dossiers prioritaires.

Monsieur BLATTI tient également à mettre en garde contre la multiplication des amendements et il demande de laisser à la Municipalité la latitude de s'organiser pour gérer l'organisation des locaux existants et de lui faire confiance pour les locaux à venir qui seront réalisés dans les normes.

Il recommande donc de rejeter l'amendement déposé par Monsieur STOLL.

Monsieur José CRESPO informe Monsieur MANIGLEY que la répartition proposée dans l'amendement de la commission ne concerne pas les frais d'exploitation, qui restent au prorata du nombre des élèves, mais uniquement les frais d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, les amendements de la commission sont soumis au vote :

- amendement de la commission : accepté par 33 OUI et 2 abstentions.
- amendement de Monsieur STOLL : refusé par 25 NON, 8 OUI ET 2 abstentions.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 34 OUI, et 1 abstention.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 12/2008 – REAMENAGEMENT ROUTIER DE LA PLACE DU MARCHÉ (COMPLÉMENT) : - RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – MODIFICATIONS DE CONDUITES

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 362'800.– pour la réfection d'un mur de soutènement et la création d'un abribus à la Place du Marché, ainsi que le renouvellement d'une conduite d'eau potable et le remplacement d'une borne hydrante, dont à déduire la participation forfaitaire de la propriétaire des "Cèdres",
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 362'800.– auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dont le solde, après encaissement de la participation forfaitaire de la propriétaire des "Cèdres" sera remboursé en 15 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Par ailleurs, la commission souhaite ajouter un point 4 aux conclusions et dépose l'amendement suivant :

4. *d'accepter*
 - *afin que l'abribus s'intègre parfaitement dans le mur, qu'il soit recouvert en moellons afin que cela ne choque pas,*
 - *qu'il n'y ait pas de pilier public, ni de publicités à l'intérieur de l'abribus,*
 - *que des bancs en bois soient installés, pour mettre en valeur le côté naturel, authentique, montagne de notre village.*
 - *qu'un éclairage sympathique au plafond soit installé.*
 - *que le financement desdites améliorations soit couvert par le poste "divers et imprévus" ainsi que par l'annulation du point B2 "panneaux d'information (pilier public)".*

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 30 OUI, 3 NON et 2 abstentions.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2007
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2007

Madame Martine RUCHET, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances dans lequel les points suivants sont relevés :

Comptes de fonctionnement :

1. L'examen des pièces comptables, ainsi que celui des préavis 2007, s'est fait avec satisfaction et aucune remarque particulière n'est à signaler.
2. Les revenus des impôts sont en hausse de fr. 481'282.40 par rapport à 2006 et atteignent fr. 7'120'169.90. La grande partie de cette hausse, plus de fr. 340'000.--, provient de l'augmentation de l'impôt sur les revenus et les prestations en capital des personnes physiques.
3. Le marché immobilier continue de bien se porter. Les recettes directes, à savoir l'impôt foncier, les droits de mutations et les impôts sur les gains immobiliers représentent plus de fr. 1'700'000.-- et pratiquement 25 % de tous les impôts perçus de notre communauté.
4. Les comptes du réseau d'égouts et d'épuration, après des amortissements supplémentaires de plus de fr. 120'000.-- par rapport à l'exercice 2006, terminent faiblement déficitaire (fr. 2'853.11).
5. Les comptes du service des eaux sont très légèrement excédentaires (fr. 4'019.35) et ceux des ordures ménagères ont inversé leur tendance permettant de réduire de fr. 17'544.83 l'avance aux financements spéciaux.
6. Les amortissements comptables s'élèvent à fr. 3'426'391.35, pratiquement inchangés par rapport à 2006.
7. L'excellente saison touristique se traduit par un sursaut de rentrées de notre taxe de séjour.
8. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de fr. 68'768.94.

Résultat financier :

1. La capacité d'autofinancement atteint un nouveau record sur ces dernières années et se monte à fr. 4'062'815.43 contre fr. 3'043'440.66 en 2006.
2. Les liquidités à la fin de l'exercice ont dépassé la barre des fr. 7'000'000.--.

La trésorerie communale se porte donc comme un charme.

3. Suivant la tendance haussière des taux d'intérêts, les charges financières ont repris l'ascenseur.

Les intérêts des dettes à long terme, y compris les intérêts courus sur les emprunts, se montent à fr. 577'211.30, ce qui représente un taux moyen de 2,171 %.

Afin de réduire le risque de taux, le principal emprunt qui était sous forme d'ATF a été transformé en plusieurs tranches à taux fixes. Cette opération a été menée à un bon moment et a permis d'obtenir des taux intéressants.

Engagements hors bilan :

1. Le montant des cautionnements a augmenté de fr. 3'640.--, pour atteindre fr. 4'665'367.--. Ceci est dû au cautionnement en faveur de l'ARASAPE qui est indexé sur le nombre d'habitants de notre Commune.
2. Nous devrions être déliés à fin 2008 de celui en faveur de SA Compost Chablais Riviera, ceci sans grandes incidences financières.

Bilan et contentieux :

1. Les défalcatons de l'exercice atteignent fr. 117'416.83 contre fr. 123'155.-- en 2006.
2. La provision pour débiteurs douteux reste inchangée à fr. 550'000.--. Elle couvre totalement les risques de pertes estimés de fr. 430'890.--.
3. La valeur comptable des titres du patrimoine financier s'élève à fr. 4'395'708.--, pour une valeur boursière de fr. 6'795'676.--, il en résulte :
4. Une réserve latente de fr. 2'399'968.-- au 31.12.2007 en forte hausse de fr. 730'000.--.
5. D'autre part, une moins value de fr. 11'081.-- a été enregistrée sur les titres du patrimoine administratif.
6. Le total des emprunts à long terme atteint fr. 26'913'760.--.

Conclusions :

La Commission remercie la Municipalité pour sa bonne gestion des comptes et cette excellente cuvée 2007.

A son entière satisfaction, la situation du ménage communal s'améliore constamment. Les investissements à venir restent cependant importants et tant la maîtrise que le contrôle de la dette communale doivent continuer à être une priorité pour les années suivantes.

Dans ce sens, la Commission propose que les comptes 2007 de la Caisse communale soient adoptés tels que présentés et, par conséquent, que ce rapport soit inclus dans celui de la Commission de gestion.

Monsieur Christian BERTSCHI, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport dont les points essentiels sont les suivants :

La Commission :

SALUE

1. la création d'un groupe de travail chargé d'étudier un projet d'aménagement de la place des Feuilles
2. la décision de la Municipalité de sensibiliser la population quant à la valeur de l'eau et à la nécessité de l'économiser
3. sa volonté de traiter avec sévérité les cas d'incivilité des élèves/jeunes sur le territoire communal
4. le développement du réseau WIFI de Leysin

REGRETTE

5. la perte du centre de désincarcération des pompiers à Leysin
6. que le démontage des perches des canons à neige ne se fasse pas en fin de saison avec les dameuses, ce qui semble plus pratique

OBSERVE¹

7. que les clôtures métalliques de la STEP n'ont pas encore pu être remplacées
8. que l'indemnité communale liée à l'usage du sol introduite par le décret vaudois sur le secteur électrique ne figure ni dans les comptes 2007 ni au budget 2008 alors même que ce préavis (n° 13) a été accepté par le conseil communal en 2006 (selon l'art. 127 b² du règlement du Conseil communal)

¹ Art. 130 du règlement du Conseil communal : L'observation de la Commission de gestion relève un point précis de la gestion sur lequel elle tient à faire des réserves.

² Art. 127 b : La Commission de gestion a pour mission de s'assurer de l'exécution des décisions prises par le Conseil.

ENCOURAGE

9. la volonté de la Municipalité de réaliser le couplage des réseaux d'eau de Leysin et d'Ormont-Dessus
10. la réalisation de l'indispensable refonte du règlement de la taxe de séjour dans les meilleurs délais
11. l'esprit novateur manifesté au niveau de l'étude du chauffage des bâtiments communaux, de la déchetterie et des énergies renouvelables
12. la poursuite des efforts communs dans la lutte contre les déjections canines notamment par la pose de poubelles ad hoc supplémentaires et par le renforcement de contrôles effectués par tous les agents
13. la concrétisation rapide de travaux au manège

RELEVE

14. que l'exploitation de nos forêts pourrait être plus intensive
15. qu'une réorganisation du Service des travaux et des eaux a été mise en place et qu'elle est en cours d'application
16. qu'un règlement d'attribution des subsides aux sociétés locales va entrer en vigueur
17. la volonté d'équiper la commune en fibre optique et de trouver une solution pour parer à la prolifération des paraboles

RESTE ATTENTIVE

18. aux nécessaires, voire urgents investissements pour les actuels locaux scolaires indépendamment d'un éventuel futur collège intercommunal (cf. notre rapport du 22 novembre 2007 sur la visite des bâtiments)
19. au suivi de l'étude de la zone 30 km/h
20. aux différences de traitement et de conditions d'exploitation entre le restaurant des Fers et la buvette de Mayen.

La Commission émet le vœu³ que les modalités des baux soient révisées en prévision de leur prochain renouvellement

21. au non-respect des directives municipales par les entreprises de taxi

REMERCIE

22. la Municipalité pour la rapide remise du rapport de gestion⁴ 2007, avec lequel elle a pu travailler et obtenir de précieux renseignements.

³ Art. 131 du règlement du Conseil communal : Le vœu de la Commission de gestion invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

⁴ Cf. art. 124 du règlement du Conseil communal

Elle émet le vœu qu'il y figure dorénavant le nombre de réunions des diverses commissions constituées (à l'exception des commissions permanentes et de celles chargées de l'étude des préavis)

Par ailleurs, la Commission remercie la Municipalité d'avoir accepté de la rencontrer ultérieurement pour des séances de travail concernant :

- la péréquation et la RPT
- les relations entre Télé-Leysin SA et la commune

La Commission tient encore à souligner l'augmentation préoccupante de charges, tant financières qu'administratives, reportées par le canton sur les communes (notamment la future fondation d'un accueil de jour des enfants).

Tout en remerciant la Municipalité pour le conséquent travail accompli, force nous est de constater que, ajouté à l'évidente surcharge de travail administratif, le temps considérable consacré au dénouement de situations de voisinage prétérite inévitablement le suivi des objets en suspens.

En conclusion, la Commission de Gestion propose, sur préavis de la Commission des finances, d'approuver les comptes 2007 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2007 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité.

8. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009

Madame TISSOT rappelle que l'élection du Président, du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-Président a lieu à bulletin secret.

Nomination du Président :

Madame Martine RUCHET propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur Jean-Martin STOLL.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	36	
Bulletins rentrés	:	36	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	36	
Bulletins blancs	:	7	
Majorité absolue	:	19	
Obtiennent des voix	:	Monsieur Jean-Martin STOLL	: 19
		Madame Isabelle SAUSER	: 10

Est élu : Monsieur Jean-Martin STOLL.

Nomination du 1^{ER} Vice-Président :

Monsieur Maurice FELLI propose, au nom de l'Entente Leysenoude, Monsieur Max KNECHT.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	36	
Bulletins rentrés	:	36	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	36	
Bulletins blancs	:	3	
Majorité absolue	:	19	
Obtiennent des voix	:	Monsieur Max KNECHT	: 31
		Voix éparses	: 2

Est élu : Monsieur Max KNECHT.

Nomination du 2^{Ème} Vice-Président :

Madame Lise SAUSER propose, au nom du Groupement des Intérêts de Leysin, Monsieur José CRESPO.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	36	
Bulletins rentrés	:	36	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	36	
Bulletins blancs	:	13	
Majorité absolue	:	19	
Obtiennent des voix	:	Monsieur José CRESPO	: 18
		Madame Isabelle SAUSER	: 5

Monsieur CRESPO n'ayant pas obtenu le nombre de voix nécessaire, il est procédé à un deuxième tour.

Bulletins délivrés	:	36	
Bulletins rentrés	:	36	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	36	
Bulletins blancs	:	8	
Obtiennent des voix	:	Monsieur José CRESPO	: 20
		Madame Isabelle SAUSER	: 8

Est élu : Monsieur José CRESPO.

Nomination des scrutateurs :

Monsieur FELLI propose Monsieur René PAVILLARD et Madame Martine RUCHET, Monsieur Jacques MANIGLEY.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Messieurs René PAVILLARD et Monsieur Jacques MANIGLEY sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs.

Nomination des scrutateurs suppléants :

Monsieur José CRESPO propose Monsieur Jean-Frédéric TISSOT et Monsieur FELLI, Monsieur Michel TAUXE.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Messieurs Jean-Frédéric TISSOT et Michel TAUXE sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs suppléants.

9.- NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2011
NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Commission de gestion :

Monsieur Maurice FELLI propose Mesdames Marie-José BOURQUIN et Gabrielle GUIGNARD et Monsieur Max KNECHT.

Madame Martine RUCHET propose Madame Anne-Sylvie GAY et Monsieur Bernard GRANDJEAN.

Monsieur José CRESPO propose Madame Lise SAUSER et Monsieur Lawrence WARE.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Mesdames Marie-José BOURQUIN, Anne-Sylvie GAY, Gabrielle GUIGNARD et Lise SAUSER et Messieurs Bernard GRANDJEAN, Max KNECHT et Lawrence WARE sont nommés à l'unanimité comme membres de la Commission de gestion.

Commission des finances :

A la suite de la démission de Monsieur Jacques MANIGLEY, Madame RUCHET propose Monsieur Daniel NIKLES.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Monsieur Daniel NIKLES est nommé à l'unanimité comme membre de cette commission qui sera dès lors composée comme suit :

Madame Martine RUCHET et Messieurs José CRESPO, André HEFTI, Silvano MELI, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU et Daniel NIKLES.

10.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Point de vue de Prafandaz

Madame Marie-José JULMI, Municipale, souhaite que tous ceux qui n'auraient pas encore été à Prafandaz, y aillent. Ils constateront que nous voyons à nouveau le lac.

Elle profite de l'occasion pour remercier Monsieur Michel TAUXE d'avoir accepté de couper des arbres sur sa propriété.

L'arbre de mes 7 ans

Madame JULMI informe que pour sensibiliser les enfants à la nature et pour qu'ils aient un souvenir et un point d'attache à Leysin, elle a, en collaboration avec le Service des forêts, planté un érable pourpre en-dessous du Centre sportif de Crettex Jaquet.

Bâtiments scolaires

Madame JULMI communique que suite aux différents accidents et articles parus dans la presse, la Municipalité a décidé de faire contrôler et analyser nos différents établissements scolaires, ceci afin de prévenir tout drame.

Nonagénaires

Madame JULMI informe que c'est avec beaucoup de respect et d'émotion qu'elle a eu le plaisir de transmettre les vœux des Autorités, durant les six premiers mois de cette année, à cinq heureux nonagénaires :

Madame Marie BUSSET

Monsieur Edmond BURNIER

Madame Lina GYSIN

Madame Marguerite MEILI

Monsieur Pietro GIOBELLINA

Elle les remercie pour l'excellent moment passé en leur compagnie.

Assemblée générale de l'Office du Tourisme Vaudois

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe que le 26 juin a eu lieu à Leysin l'assemblée générale de l'Office du Tourisme Vaudois. A cette occasion, le nouveau logo de la station a été inauguré et parrainé par Monsieur Nelson Monfort, personnage bien connu de la télévision française.

Centre sportif de Crettex Jaquet

Monsieur BLATTI a le plaisir d'informer que les stores sont posés et que tous les travaux ont été entrepris à satisfaction. Le ring est également posé et opérationnel.

Bike Park

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'une association a été constituée pour le Bike Park avec comme membres la Commune, l'ESL, Télé-Leysin, GSL et Leysin Tourisme.

Le Bike Park ouvrira le 5 juillet.

L'inauguration officielle aura lieu le 26 juillet. Monsieur UDRIOT invitera les membres de la commission qui ont statué sur le Bike Park afin de faire un point de situation.

Leysin American School

Monsieur UDRIOT informe que Leysin American School a racheté le Grand Hôtel. C'est un bien pour la communauté. Il fallait à Leysin American School un grand bâtiment pour développer un nouveau concept pour 200 jeunes de 17 à 20 ans et cette opportunité s'est présentée.

Une mise à l'enquête publique, qui touche essentiellement la démolition de la piscine et la reconstruction de ce bâtiment ainsi qu'une amélioration des salles de classes, est prévue dans le courant du mois de juillet.

On peut saluer et remercier la famille OTT pour son engagement.

Village Camps

Monsieur UDRIOT informe également que Village Camps, organisation qui génère l'été plus de 50'000 nuitées, souhaite construire un bâtiment sur Leysin. C'est intéressant pour la Commune. Ce serait également 200 lits chauds pour l'hiver dont on a grandement besoin.

Enjoy Leysin 2015

Monsieur UDRIOT tient à préciser que le nouveau logo est un vrai travail d'Enjoy réalisé sur six mois. Il rappelle qu'il avait fallu 2 ans pour la réalisation du logo actuel datant de 1995.

Par ailleurs, il souligne qu'il y a un problème de gouvernance dans la destination Leysin. Dès lors, un groupe de travail est chargé de l'améliorer. Il se concentre sur deux axes prioritaires : le marketing de la destination et la création d'un service des sports, loisirs et événements.

Séances avec les groupes politiques

Monsieur UDRIOT tient, au nom de la Municipalité, à remercier tous les groupes politiques pour les séances de la semaine dernière.

Il s'excuse auprès du Forum Socialiste de ne pas avoir été présent.

Un condensé de ces séances sera envoyé aux présidents des groupes.

Commission de police

Monsieur UDRIOT informe que la Municipalité a procédé lors de sa séance du 30 juin, à la nomination d'une commission de police. Elle sera présidée par Monsieur Denis RIME. Madame JULMI et Monsieur BLATTI en font également partie. Cette commission de police est extrêmement importante car elle a pour mission d'appliquer notre Règlement de police au niveau des sentences municipales.

Il souligne également qu'au vu des gros problèmes qu'il y a depuis quelques mois avec les taxis, la commission de police a élaboré un règlement. Celui-ci sera soumis aux entreprises de taxis et elles pourront alors faire leurs remarques. Un préavis sera ensuite adressé au Conseil communal.

11.- INTERPELLATIONS

Aucune.

12.- POSTULATS

Aucun.

13.- MOTIONS

Aucune

14.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Conseil communal

Monsieur Jean-Martin STOLL, remercie les Conseillers pour son élection. Le résultat médiocre obtenu lui fait penser que cela risque de ne pas être facile. Il souhaite faire deux propositions qui pourront être discutées dans les groupes durant l'été :

- la première est de revenir au système de faire les séances du Conseil communal le vendredi soir. C'est bien de fixer toujours le même jour pour ces séances et c'est également plus simple pour les personnes qui travaillent en plaine,
- la deuxième concerne la disposition de la salle. Les débats doivent être une discussion entre nous et non pas forcément une opposition Conseil-Municipalité. Il propose donc de faire un hémicycle de façon à ce que les échanges soient plus fructueux.

Règlement sur la police des constructions

Ce n'est pas parce qu'il sera Président du Conseil que Monsieur STOLL va lâcher son os. Il demande ce qui a été fait depuis la dernière séance du Conseil concernant le Règlement sur la police des constructions.

Communication de la Municipalité

Au début de l'année, Monsieur STOLL s'était étonné que certaines formations politiques étaient informées plus rapidement que d'autres de certains objets.

Monsieur UDRIOT avait approuvé son intervention et avait dit que la Municipalité allait élaborer un règlement interne à ce sujet. Il souhaite savoir ce qui a été fait.

Grille d'égouts virage du Nord

Madame Candice DUFRESNE souhaite remercier Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, d'avoir répondu à son appel d'urgence concernant la grille d'égouts qui risquait de s'effondrer dans le virage du Nord.

Ramassage du bois sec

Madame DUFRESNE demande à Monsieur CALDERINI si c'est possible de rendre plus accessible le ramassage du bois sec en cas de coupes ou de nettoyages des forêts et, pour ce faire, de le déposer en bordure des chemins.

Voitures déposées dans les alpages

Monsieur Max KNECHT demande à Monsieur Denis RIME, Municipal, si les deux voitures sans plaques déposées depuis plusieurs années sur des alpages ne peuvent pas être enlevées.

Monsieur RIME approuve la remarque de Monsieur KNECHT. Le nécessaire sera fait pour l'enlèvement de ces véhicules.

En ce qui concerne le Règlement sur la police des constructions, Monsieur RIME informe qu'une réponse sera donnée en septembre-octobre 2008.

Bâtiments scolaires

Madame Isabelle SAUSER souhaite que des travaux soient réalisés rapidement dans les bâtiments scolaires.

Elle rappelle, par exemple, qu'il n'y a toujours pas de préau pour les élèves de Belmont.

Elle pense que l'école dans notre Commune est un "parent pauvre" par rapport à tous les autres investissements que l'on fait. Elle souhaite que la Municipalité soit attentive et fasse le nécessaire.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que, par rapport à la question de Monsieur STOLL sur la communication, il y a eu une grande discussion au sein de la Municipalité et avec les groupes politiques. Il rappelle qu'un secret est bien gardé lorsqu'il n'y a qu'une personne au courant. La seule solution aurait été que, lors de l'établissement de la dernière constitution vaudoise, le principe de l'élection de la Municipalité par les conseils communaux soit accepté. C'est l'éthique de chacun de respecter ce qui est décidé.

La parole n'étant plus demandée, Madame TISSOT clôt la discussion.

Les jetons de présence de la séance de ce soir iront à l'Association des Petits Leysenouds (voir procès-verbal de la séance du 13 mars 2008).

Avant de clore la séance, Madame la Présidente voudrait dire qu'elle a eu beaucoup de plaisir à présider les conseils durant ces deux années, même si cela n'a pas toujours été très facile, et de passer le témoin à Monsieur Jean-Martin STOLL à qui elle souhaite le meilleur.

Elle remet un bouquet de fleurs à Madame Ariane CART, huissière, pour la remercier pour la préparation de la salle, et à Madame Nicole MANIGLEY pour la remercier du travail effectué tant pour la rédaction des procès-verbaux que lors des votations ou élections.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que Monsieur Bernard ISENSCHMIED, Secrétaire municipal, pour l'excellente collaboration durant ces deux ans.

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention et souhaite à ceux qui partent en vacances de bonnes vacances et pour ceux qui ne partent pas, un bon été.

La séance est levée à 21h40

Leysin, le 7 juillet 2008

Pour le Conseil communal :
La Présidente : 
Evelyne TISSOT
La Secrétaire : 
Nicole MANIGLEY

